

cinq provinces abandonnait la partie, le bureau ne fonctionnerait pas. On leur a dit également—j'ai fait allusion à cette promesse dans une autre circonstance—que sous le régime du nouveau bureau, le système de classement en vigueur depuis quelques années dans les Provinces maritimes ne serait pas modifié. Ni l'une ni l'autre de ces promesses n'ont été remplies. Pour quelle raison les cultivateurs qui ont accepté pour ainsi dire à l'unanimité la constitution de ce bureau, au début, sont-ils aussi mécontents? Premièrement, les cultivateurs prétendent qu'ils ont été trompés par suite du fait que la province de Québec n'est pas partie à l'accord, de sorte qu'elle est absolument libre de vendre ses pommes de terre sur les marchés comme elle l'entend, sans qu'elles soient classées, et sans s'occuper des prix. Du moment que la province de Québec ne participait pas au projet, le prix des pommes de terre des Provinces maritimes fut fixé sur les marchés de Montréal et de Toronto à un prix tel que le Nouveau-Brunswick et les autres parties des Provinces maritimes étaient dans l'impossibilité de faire face à cette concurrence. Les planteurs de pommes de terre de la province de Québec peuvent écouler leur produit sur les marchés de Montréal sans qu'il soit classé; ils peuvent vendre leurs pommes de terre à des commissionnaires et les livrer à l'époque et de la manière qui leur plaît, tandis que les pommes de terre des Provinces maritimes, offertes en vente sur le même marché, sont assujetties à certains règlements qui leur ferment pour ainsi dire l'accès à ce débouché. Les producteurs de pommes de terre, d'Ontario n'étaient pas dans le même cas parce qu'il leur fallait respecter certains règlements pour la vente, la production ou l'envoi de leurs pommes de terre aux différents marchés; d'un autre côté, le prix des pommes de terre des Provinces maritimes était fixé à soixante-cinq cents le sac sur rail à Toronto, non compris le transport ou les droits, tandis que les pommes de terre d'Ontario se vendaient quarante-cinq cents le sac. Il suffit de comparer ces prix pour comprendre le mécontentement des producteurs de pommes de terre des Provinces maritimes. Il n'est pas surprenant qu'ils aient lancé au mois d'avril un mouvement pour empêcher la fixation des prix. Quand la commission a eu connaissance de ces plaintes elle a baissé le prix. Je crois qu'elle l'a baissé de 60 à 50 cents le sac sur rail à Toronto et que plus tard, si je ne fais pas erreur, elle l'a réduit de 50 à 47 cents  $\frac{1}{2}$ . D'après nos producteurs de pommes de terre, cette réduction arrivait trop tard pour qu'ils pussent en profiter et j'ai appris que le système de fixation des prix avait été

complètement abandonné; on m'a dit—j'espère que le ministre voudra bien me rectifier si je me trompe—qu'après une certaine date, vers la fin d'avril, le prix des pommes de terre n'est plus fixé et que les producteurs des Provinces maritimes peuvent les vendre le prix qu'ils veulent. Je maintiens que la fixation des prix a ruiné nos producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et je ne suis pas surpris de voir, qu'après avoir fait l'essai du nouveau système d'organisation du marché pour leurs produits, ils ne voient pas le système coopératif de vente d'un aussi bon œil qu'autrefois. Je regrette qu'une occasion soit survenue pour créer du mécontentement chez nos producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick. J'aurais aimé voir le système coopératif réussir, mais lorsque le projet de loi a été présenté à la Chambre, j'ai déclaré que le système coopératif, tel que défini dans ce projet de loi, ne pourrait pas donner de bons résultats. J'ai mentionné spécialement à ce moment-là son application aux pêcheries et aux produits de la ferme des Provinces maritimes et je regrette énormément que la faillite de ce système, depuis le mois de février dernier jusqu'à présent, ait jeté du discrédit jusque sur le travail coopératif volontaire parmi les cultivateurs du Nouveau-Brunswick.

Je ne veux pas être trop long, mais il y a quelques autres points que je voudrais signaler au ministre au cas où l'on s'efforcerait encore une fois d'améliorer le système. Je lui avais communiqué certains renseignements qui m'avaient été donnés au sujet du fonctionnement de cette commission d'organisation du marché et auxquels je pouvais me fier. Le ministre s'est enquis de la chose et m'a fourni les informations qu'il avait pu recueillir. Je l'en remercie. Il m'a fourni ces renseignements, mais cependant cela n'obvie pas aux conditions telles que je les vois et telles que les voient d'autres intéressés de ma province. J'ai déjà signalé la situation dans la province de Québec lorsqu'on a refusé de participer au système, procédé qui empêchait de fixer les prix des pommes de terre du Nouveau-Brunswick sur le marché de Montréal. Je crois comprendre que la province de Québec devait plus tard adhérer au système, et les journaux ont annoncé qu'elle avait effectivement adhéré vers le milieu d'avril. Je ne sais si elle est encore dans l'organisation ou si elle l'a complètement abandonnée pour ce qui est des pommes de terre de l'Est.

Au sujet de la fixation d'un prix pour les pommes de terre des Provinces maritimes sur rail à Toronto, je ferai remarquer au ministre que le prix de 60 c. que j'ai mentionné provenait de l'information que j'avais puisée dans une déclaration publiée par celui qui repré-